

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avance.

Vol. IX.

No. 16.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 18 AVRIL 1878

NOTRE PRIME

Nous avons le plaisir d'annoncer que nous donnerons en PRIME, cette année, un magnifique

PORTRAIT DE

SON EXCELLENCE Mgr. CONROY,

Délégué Apostolique en Canada.

Ce superbe Portrait, que tous les catholiques de la Puissance désirent sans doute se procurer, sera distribué aux conditions suivantes :

1o. A tous nos abonnés actuels dont l'abonnement est payé jusqu'au 1er juillet 1878 :

2o. A ceux qui, d'ici au 1er juillet 1878, paieront tous les arrérages, s'il y en a, et l'abonnement pour l'année courante :

3o. A tous les nouveaux abonnés qui paieront au moins six mois d'avance en s'abonnant.

Par cet arrangement, tous les abonnés de *L'Opinion Publique* auront l'avantage, s'ils le veulent, de se procurer une superbe

LITHOGRAPHIE AU CRAYON

de SON EXCELLENCE Mgr. CONROY, premier Délégué Apostolique nommé par Rome pour l'Amérique Britannique du Nord. Ce portrait, lithographié sur papier à dessin de luxe, de 15½ par 21 pouces, et enrichi de la signature autographe de Son Excellence, vaut au moins UN DOLLAR, et nos agents ont reçu instruction de le donner à tous ceux qui se conformeront aux conditions ci-dessus.

Avis de l'Administration

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les changements que nous croyons devoir faire dans les conditions d'abonnement à *L'Opinion Publique*.

A l'avenir, le prix pour les abonnés qui paieront d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, sera, comme par le passé, de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exigera de ceux qui ne se conformeront pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Après les appels réitérés que nous avons faits, vainement dans la plupart des cas, à nos abonnés retardataires de s'acquitter de ce qu'ils nous doivent, et vu le montant toujours croissant d'arrérages qui nous sont dus, nous croyons que cette augmentation dans le prix de l'abonnement pour ceux qui n'ont pas la louable habitude de payer régulièrement leur journal d'avance, est le seul moyen qui nous reste de couvrir en partie les pertes considérables d'intérêts que nous subissons chaque année et les frais de perception que nous sommes obligés d'encourir.

Rien de plus facile pour nos abonnés que de s'éviter le paiement de ces 25 et 50 centins additionnels : QU'ILS PAIENT TOUJOURS LEUR ABONNEMENT D'AVANCE, comme le font un bon nombre des meilleurs amis de *L'Opinion Publique*, à qui nous nous adressons d'offrir nos plus sincères remerciements. Puisse leur exemple être imité par tous nos lecteurs!

L'ADMINISTRATION.

AVIS

Nos abonnés qui changent de demeure au 1er mai voudront bien nous avvertir à temps, afin qu'ils n'éprouvent aucun retard dans la réception de notre feuille.

SOMMAIRE

La crise européenne, par L.-O. David.—Echos parlementaires, par Delta.—Echos de Paris.—Nos gravures : La Passion de N.-S. J.-C.; Il s'est tu : La résurrection de N.-S. J.-C.—Revue de la semaine, par A.-B. Longpré.—Correspondance, par L. Lorquet.—Bibliographie : *Les Martyrs du Colysée*, par Joseph Desrosiers.—Congrès littéraire international de 1878.—Faits divers.—Le crime des femmes, par Raoul de Navery (suite).—Étranges coïncidences.—Aux mères de famille, par J. O. Lavergne.—Avis important.—Les échecs.—Le jeu de dames.—Prix du marché de détail de Montréal; Une paroisse canadienne au 17ème siècle; La Rivière-Quelle, par l'abbé H.-R. Casgrain (suite).—Les fuseaux de Guilda.

GRAVURES : La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ; Descente de Croix de Rubens; Pâques; Jésus sort du tombeau.

LA CRISE EUROPÉENNE

Pour ne pas se battre, l'Angleterre a laissé écraser la France; pour ne pas se battre, elle a laissé humilier la Turquie, et cependant, sa prudence, loin de rendre sa situation meilleure, l'a rendu pire; car il faut qu'elle se batte quand même, et elle n'a plus pour l'aider les deux nations qui pourraient aujourd'hui la sauver. Elle est à la veille de subir la peine du talion, d'être dévorée à son tour par les deux monstres : la Russie et la Prusse, qu'elle a laissé manger tranquillement ses proches et ses voisins. Elle a repoussé la solidarité, aujourd'hui, elle se débat dans l'isolement et comprend la faute qu'elle a commise. Tôt ou tard l'égoïsme porte ses fruits, et tue ceux qui en ont vécu.

Elle n'a pas paru comprendre que, si elle ne pouvait rien obtenir de la Russie avant la guerre, elle en obtiendrait bien moins après la victoire du Czar, et que la Turquie, ne pouvant plus compter sur elle, serait bien obligée de chercher un autre appui. Au lieu d'un ennemi, elle en a deux maintenant : le vainqueur et le vaincu paraissent s'être réconciliés.

LA CAUSE DES DIFFICULTÉS

La Turquie vaincue a demandé la paix à la Russie, et les deux nations ont signé le traité de Saint-Stephano, qui anéantit presque complètement la puissance des Turcs en Europe, et donne à la Russie sur la mer Noire une domination dangereuse pour les intérêts de l'Angleterre dans les Indes.

Aussi, aux premières nouvelles de ce qui se passait, l'Angleterre s'émut, mit ses vaisseaux de guerre en mouvement, et exigea que l'Europe fût appelée à se prononcer dans un Congrès sur toutes les conditions du traité. La Russie répondit qu'elle ne consentirait à soumettre au Congrès que certains points fixés préalablement. L'Angleterre, se défiant des conventions secrètes qui pourraient exister entre la Russie et la Turquie, insiste pour que tout le traité soit révisé. Lord Salisbury, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, a adressé aux puissances européennes une circulaire dont nous extrayons ce qui suit, afin de faire connaître les principaux griefs de l'Angleterre. Les voici :

“ Par les articles relatifs à la nouvelle

“ Bulgarie, un puissant Etat slave doit être créé sous les auspices du contrôle de la Russie, qui veut s'assurer une prépondérance politique et une influence commerciale dans la mer Noire et dans la mer Egée. Une population grecque considérable, quoique envisageant l'avenir avec crainte, sera noyée au milieu d'une communauté slave qui lui est étrangère. “ Les dispositions en vertu desquelles la Russie choisira un gouverneur pour la Bulgarie, pendant qu'un administrateur russe régit, et qu'une armée russe contrôle le premier fonctionnement de ses institutions, indiquent suffisamment de quel système politique elle fera partie à l'avenir.

“ Les stipulations pour un meilleur gouvernement de la Thessalie et de l'Épire, en elles-mêmes grandement recommandables, sont accompagnées de conditions dont l'effet général sera d'augmenter la puissance de la Russie au préjudice de la Grèce et de tout autre pays ayant quelque intérêt en Orient. “ La séparation territoriale de Constantinople des provinces européennes laissées encore sous son gouvernement, privera la Porte de toute puissance politique qui doit dériver de leur possession, et exposera leurs habitants à des dangers sérieux d'anarchie. L'acquisition de la Bessarabie et de Batoum donne aux Russes la domination sur tout le littoral de la mer Noire, tandis que l'acquisition de l'Arménie assure puissamment son influence sur la population de la province, et lui permet d'arrêter le commerce entre l'Europe et la Perse.

“ L'indemnité stipulée est évidemment bien supérieure aux ressources de la Turquie, en ne considérant même pas la portion de ses revenus hypothéqués au profit de ses autres créanciers. Son mode de paiement n'étant pas clairement établi, on peut ainsi l'exiger immédiatement, de sorte que la Porte serait dépourvue de son indépendance pendant plusieurs années. “ L'effet combiné des stipulations du traité est de diminuer presque jusqu'à une soumission entière l'indépendance politique de la Porte.”

La Russie a touché l'Angleterre à son endroit véritable en menaçant de mettre la main sur les grandes routes du commerce avec les Indes, dont la Turquie était la gardienne.

Comment l'Angleterre a-t-elle pu croire que la Russie était sérieuse, quand elle proclamait qu'elle n'avait en vue que l'émancipation des chrétiens de la Turquie? Pouvait-elle ne pas prévoir que la Russie victorieuse demanderait autre chose?

Toute la question maintenant paraît être celle des alliances. Que fera la Prusse? De quel côté ira l'Autriche? Et la France? Il paraît certain que la Prusse, malgré son indifférence apparente, s'entend avec la Russie, et que l'Autriche partage l'opinion de l'Angleterre en dépit des offres que lui fait la Russie de lui donner sa part dans le gâteau turc.

Quant à la France, elle écoute et regarde faire, s'amusant des impatiences et des regrets que son abstention inspire. Comme ses intérêts ne peuvent être identiques à ceux de la Russie et de la Prusse, on peut aisément supposer que, si la guerre devient européenne, elle marchera avec l'Autriche et l'Angleterre. Elle fera sans doute l'im-

possible pour ne pas se jeter dans la lutte, elle essaiera de rendre ce qu'on lui a fait, mais la France est peut-être trop chevaleresque pour jouer ce rôle jusqu'au bout.

Menacée d'une immense insurrection dans les Indes au moment où elle a le plus besoin de concentrer toutes ses forces en Europe, l'Angleterre tourne les yeux du côté de la France qu'elle a abandonnée au moment du danger, et tâche de l'évoquer.

Pauvre France! si au moins elle était sûre d'avoir la paix chez elle pendant la tempête qui va, d'un moment à l'autre, bouleverser l'Europe. Mais tout nous fait croire qu'il lui faudra passer par une autre Commune, et que les mauvaises passions qui s'agitent dans son sein pourraient bien, comme en 1871, profiter de la guerre étrangère pour se manifester.

Que d'événements en perspective!

L.-O. DAVID.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

OTTAWA, 18 avril 1878.

Sir John A. Macdonald a mis, jeudi soir, la question de Québec devant la Chambre, par une motion conçue dans les termes suivants :

Que l'acte que vient de commettre le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en renvoyant son ministère, manque de sagesse dans les circonstances, et sape à sa base la position que les aviseurs de la couronne occupent depuis que le principe du gouvernement responsable a été accordé aux colonies de l'Amérique Britannique du Nord.

Sir John fit, à l'appui de sa motion, un remarquable discours de quatre heures, dans lequel il s'efforça de démontrer que l'acte du lieutenant-gouverneur était contraire à l'usage, inopportun, injuste et dangereux.

M. Mackenzie se borna à dire que ce n'était pas au gouvernement fédéral, mais au peuple de la province de Québec à déclarer si l'hon. M. Letellier avait eu tort ou raison.

M. Masson exprima l'opinion qu'en vertu de l'acte fédéral, les lieutenants-gouverneurs sont responsables au gouvernement fédéral, et soutint avec vigueur que le gouvernement de Boucherville n'avait rien fait pour mériter d'être renvoyé.

M. Laurier prétendit, dans un discours chaleureux, que l'intervention du gouvernement fédéral dans cette affaire serait un précédent dangereux pour le Bas-Canada, et un empiètement sur les droits des gouvernements locaux et les privilèges et libertés du peuple, qui seul, dans le moment, était juge de la cause.

M. Brooks, député de Sherbrooke, prit la parole et parla jusqu'à l'ajournement de la Chambre.

Hier, vendredi, M. Langevin reprit le débat, affirma que les conservateurs n'étaient pas hostiles au gouvernement responsable comme l'avait prétendu M. Laurier, discuta longuement les mémoires présentés à la Chambre par les honorables M. Letellier et de Boucherville. Il blâma, en termes sévères la conduite du lieutenant-gouverneur.

M. Jetté prétendit que l'acte fédéral, constitution écrite et limitée, ne permettait pas au gouvernement fédéral de s'immiscer dans les rapports des lieutenants-gouverneurs avec leurs ministères; que